NOTEDANFORMATION

RMA PERFORMANCE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

RMA ASSET MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence N°1/02/016/20 luen date du 15/12/2014.

Hicham ELALAWY



I

RS En

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion RMA ASSET MANAGEMENT sis à 83, avenue de l'Armée Royale Casablanca, représentée par M. Mohamed ABOUMEJD en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

	RMA ASSET MANAGEMENT
2	
signat	ure

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



En

I. CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : RMA PERFORMANCE

- Nature juridique : Fonds commun de placement (FCP)

- Code Maroclear : MA0000040966

- Date et référence de l'agrément : 18/04/2013 sous référence AG/OP/012/2013

- Date de création : 15/06/2009

- Siège social : 83, Avenue de l'Armée Royale - Casablanca

- Durée de vie : 99 ans

- Exercice social : du 1^{er} octobre au 30 septembre de chaque année

- Apport initial : 1 000 000,00 de dirhams

Valeur liquidative d'origine : 100 dirhams

- Etablissement de gestion : RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMEJD en sa qualité de Directeur Général

- Etablissement dépositaire : BMCE BANK

- Commercialisateur : RMA ASSET MANAGEMENT représentée par M. Mohamed

ABOUMEJD

Tél: 05 22 45 31 00 Fax: 05 22 44 45 53

- Commissaire aux comptes : Cabinet A. Saaidi et Associés, représenté par M. Mohamed

HDID

II. CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

Classification : RMA PERFORMANCE est un FCP « Actions »

Indice de référence : 65% S&P Morocco + 35% MBI LT

(Publié par Bloomberg)

- Objectif de gestion : L'objectif du FCP est d'offrir à ses porteurs de parts un

placement permettant de maximiser, sur le long terme, le retour sur investissement, par le biais d'une gestion dynamique

et sélective de valeurs mobilières.

- Stratégie d'investissement : Dans cette optique, le FCP investira son actif, hors titres d'OPCVM « action » et liquidités, en permanence à hauteur

d'au moins 60% en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et ouvert au public. En particulier les

valeurs ayant le meilleur rendement de dividendes.

réglementation en vigueur.

Durée de placement recommandée : 10 ans

Souscripteurs concernés

: Personnes Morales résidentes et non résidentes

- MODALITES DE FONCTIONNEMENT
- Date de commercialisation de l'OPCVM: 21/12/2009
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée chaque vendredi ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré suivant.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de RMA ASSET MANAGEMENT et publication dans la presse économique hebdomadairement.
- Méthodes de calcul de la valeur liquidative : la valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent le capital du FCP. Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat : Lieu de réception des demandes de souscription et de rachats: RMA ASSET MANAGEMENT Méthode de calcul du prix de souscription : La prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription. Méthode de calcul du prix de rachat : La prochaine valeur liquidative minorée de la commission de Les demandes de souscription et de rachat sont reçues chaque jour du lundi au jeudi jusqu' à 16 h à RMA ASSET MANAGEMENT et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.
- Affectation des résultats Distribution des résultats en fonction de la décision l'Assemblée Générale Ordinaire de RMA ASSET MANAGEMENT .Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts encaissés. En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice L'entité en charge de l'information et du suivi de la distribution aux souscripteurs est RMA ASSET Management, sise 83, Avenue des FAR Casablanca (Tél: 0522453100). Les porteurs de parts seront informés par voie de mailing, et ce, au plus tard la veille de la mise en distribution.
- Régime fiscal:

Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n 1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

III.COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
- Commissions de souscription s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0.20 % incompressible acquis au FCP
- Commissions de rachat s'élèvent à 3% HT maximum des montants rachetés dont 0.10 % incompressible acquis au FCP

NB : « En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte des frais et commissions relatifs à la compte » compte »

- Frais de gestion :

2% HT l'an maximum de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative déduction faite des parts ou d'actions des OPCVM gérées par RMA ASSET MANAGEMENT et détenus en portefeuilles. Ces frais seront directement imputés au compte de résultat du FCP provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et payés à la fin de chaque trimestre.

Les frais de gestion couvrent les charges suivantes :

(1) Frais publications: 20 000 dhs HT

(2) Commissaire aux comptes: 20 000 dhs HT

(3) Commissions CDVM: 0.025% HT

(4) Dépositaire : 0,10% HT

(5) Maroclear :(Commission de gestion du compte émission) : 4 000 dhs HT(6) Maroclear (droit d'admission): « trimestriel » Selon les conditions en vigueur

- Prestations de RMA ASSET MANAGEMENT: Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

